

## Sites Natura 2000

FR7200732 - «Coteaux de Thézac  
et de Montayral»

FR7200733 - «Coteaux du Boudouyssou  
et plateau de Lascrozes»

*Bilan d'animation du  
Document d'Objectifs*

*Année 2018*





## Sites Natura 2000

FR7200732 - «Coteaux de Thézac  
et de Montayral»

FR7200733 - «Coteaux du Boudouyssou  
et plateau de Lascrozes»

*Bilan d'animation du  
Document d'Objectifs*

*Année 2018*

### Référencement :

GOBLOT J., 2019. Bilan d'animation Février 2018/Mars 2019 des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes ». Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. 13 pages + annexes

Crédits photographiques : © J. GOBLOT, sauf mention contraire

## Tables des matières

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>A BILAN D'ANIMATION 2018</b> .....	<b>3</b>
A.1 MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION .....	3
A.2 MISE EN ŒUVRE DES MESURES NON CONTRACTUELLES ET AUTRES ACTIONS .....	4
A.3 PHASE DE SYNTHÈSE, DE BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB .....	8
A.4 BILAN FINANCIER .....	8
A.5 RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION .....	10
<b>B PERSPECTIVES POUR LA PROCHAINE TRANCHE D'ANIMATION 2019-2020</b> .....	<b>11</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>13</b>

## Table des tableaux et figures

### Tableaux

TABLEAU 1 : MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS ET CHARTE – SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2018 .....	3
TABLEAU 2 : BILAN DES CONTRATS « NI-NI » EN COURS SUR LE TERRITOIRE .....	4
TABLEAU 3 : MISE EN ŒUVRE DES MAEC – SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2018 .....	1
TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DES MAEC SOUSCRITES EN 2018 .....	3
TABLEAU 5 : MESURES NON CONTRACTUELLES ET AUTRES ACTIONS : SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2018 .....	4
TABLEAU 6 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES : RÉSULTATS DES SUIVIS DES CHIROPTÈRES .....	5
TABLEAU 7 : SYNTHÈSE BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB - SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2018 .....	8
TABLEAU 8 : BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LE CEN AQUITAINE DU 01/02/2018 AU 31/03/2019 .....	9

### Figures

FIGURE 1 : LOCALISATION GÉNÉRALE DES CONTRATS ET CHARTES EN COURS EN 2018 SUR LES SITES NATURA 2000 DE THÉZAC ET LASCROZES .....	1
FIGURE 2 : LOCALISATION GÉNÉRALE DES MAEC ENGAGÉES EN 2018 SUR LE PAEC DE THÉZAC-LASCROZES (AQ_THLA) .....	3
FIGURE 3 : LOCALISATION GÉNÉRALE DES MISSIONS D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES MENÉES EN 2018 .....	6
FIGURE 4 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES : RECHERCHE DE L'AZURÉ DU SERPOLET EN 2018 .....	7
FIGURE 5 : RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION PAR MISSION EN 2018 .....	10

## Préambule

L'Etat a lancé fin 2017 une consultation pour l'animation groupée de **trois Documents d'Objectifs** : « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes », « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du ruisseau des Gascons ».

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, associé à l'association Au fil des Séounes pour l'animation du DOCOB Coteaux du ruisseau des Gascons, se sont portés candidat à cette nouvelle phase d'animation d'une durée de 3 années : de début 2018 à mars 2021.

Le présent rapport constitue **le bilan d'animation 2018/2019, des sites Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes »** (site de Lascrozes) **et « Coteaux de Thézac et de Montayral »** (site de Thézac), première tranche de ce cycle d'animation. Il présente donc l'ensemble des actions réalisées, ainsi que le bilan financier, **entre le 1<sup>er</sup> février 2018 et le 31 mars 2019**.

En 2018, l'équipe d'animation se compose de Julie Goblot et Olivier Vannucci du CEN Aquitaine.



## A Bilan d'animation 2018

### A.1 Mise en œuvre de la contractualisation

Les outils de gestion disponibles sont les contrats Natura 2000 (mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour les surfaces agricoles et contrats « ni agricoles ni forestiers » (« ni-ni ») hors surfaces agricoles. Enfin, tout résidant, exploitant ou encore usager du territoire Natura 2000 peut s'engager dans la charte Natura 2000 (engagements de bonnes pratiques) du site correspondant.

#### A.1.1 Mise en œuvre des contrats et chartes

Actuellement, trois contrats « ni-ni » sont engagés sur le site des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes ». Aucun contrat n'est en cours sur le site des « Coteaux de Thézac et de Montayral », malgré des propositions faites à plusieurs propriétaires. Concernant les chartes, les projets de nouvelle charte n'ont pas abouti. Les deux chartes en cours sont arrivées à échéance en 2018 ou arrivent à échéance en 2019. Leur renouvellement devra être proposé aux propriétaires concernés en 2019.

*Tableau 1: Mise en œuvre des contrats et charte – synthèse de l'animation 2018*

<b>Prise de contact avec les propriétaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2018, les contacts engagés les années précédentes ont été poursuivis afin de discuter des possibilités de contractualisation. Cinq nouveaux contacts ont été établis (rencontres physiques et visites terrain, échanges mail/téléphone) → informations sur les contrats Natura 2000, recommandations générales de gestion selon les milieux.</li> <li>○ Une réunion d'information publique s'est tenue le 6 décembre 2018 à Dausse. Cette réunion, organisée en partenariat avec la SEPANLOG, structure animatrice du site Natura 2000 voisin du Boudouyssou, a permis de présenter les enjeux écologiques des sites et les moyens d'action possible pour chacun d'entre eux. 26 personnes ont assisté à la réunion, de nombreux échanges ont eu lieu à l'issue de la présentation.</li> </ul>
<b>Diagnostic des parcelles, Proposition de contrats et aide au montage de dossier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Trois visites terrain ont été réalisées pour des propriétaires privés potentiellement intéressés par des contrats</li> <li>○ Des propositions ont été présentées aux différentes personnes rencontrées sur le terrain. Aucune d'entre elle n'a abouti. Ainsi, aucun nouveau contrat n'a été déposé en 2018.</li> <li>○ Un accompagnement individualisé dans la constitution et le dépôt de demande de paiements pour les contrats en cours a été réalisé.</li> </ul>
<b>Suivi de l'instruction des dossiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des contacts réguliers ont été menés avec les institutions impliquées afin de suivre l'instruction des contrats Natura 2000 et une restitution a été effectuée aux contractants.</li> </ul>
<b>Aide à la mise en œuvre technique des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un accompagnement technique a été réalisé pour la mise en œuvre et le suivi des travaux prévus dans les contrats en cours durant l'automne-hiver 2018/2019.</li> </ul>
<b>Suivi technique, administratif et financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sur l'ensemble des contrats et chartes, le CEN Aquitaine a assuré un suivi administratif et financier en lien avec la DDT, en accompagnant également certains propriétaires dans leur demande de paiement après réalisation des travaux.</li> </ul>

La synthèse des contrats en cours sur le territoire est présentée dans le tableau ci-dessous et sur la carte en page suivante. Ils concernent l'ouverture de milieux embroussaillés et l'entretien de milieux ouverts par fauche.

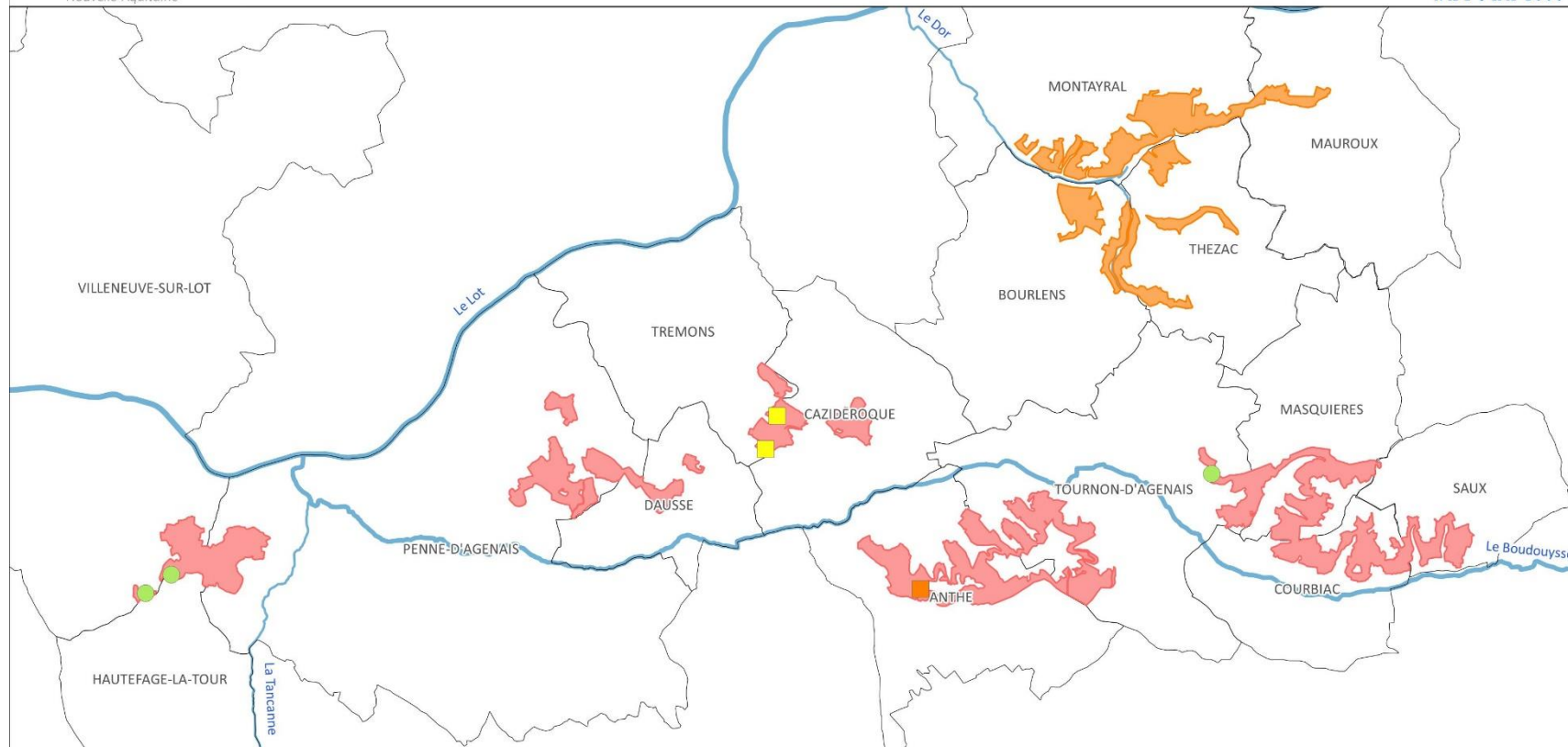
**Tableau 2 : Bilan des contrats « ni-ni » en cours sur le territoire**

Site Natura 2000	Période de souscription	Mesures engagées	Surfaces (ha)	Montant	
Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes	2015-2019*	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels très fortement embroussaillés	0,62	5 138,00 €
		N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels fortement embroussaillés	0,52	2 410,00 €
		N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	0,14	402,00 €
		N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	1,33	4 085,00 €
		<b>Total</b>		<b>1,33</b>	<b>12 035,00 €</b>
	2018-2022**	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels fortement embroussaillés	0,77	9 131,50 €
		N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	1,56	7 875,00 €
		N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	2,33	12 100,50 €
		-	Frais d'études et frais d'expert	2,33	3 441,19 €
		<b>Total</b>		<b>2,33</b>	<b>32 548,19 €</b>
	2018-2022**	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	0,02	35,55 €
		N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	0,33	706,88 €
		<b>Total</b>		<b>0,33</b>	<b>742,43 €</b>
	Coteaux de Thézac et de Montayral	Aucun engagement en cours			

\* début des travaux à l'hiver 2015/2016 - fin des travaux à l'hiver 2019/2020

\*\* début des travaux à l'hiver 2018/2019 – fin des travaux à l'hiver 2022/2023

### Synthèse des chartes et contrats Natura 2000 en 2018

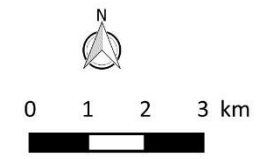


**Légende**

- Périmètre du site Natura 2000 de Thézac
- Périmètre du site Natura 2000 de Lascrozes
- Limites communales

**Chartes et contrats en 2018**

- Charte - A renouveler
- Charte - Projet
- Contrat - En cours



Conception : CEN Aquitaine, 2019

**Figure 1 : Localisation générale des contrats et chartes en cours en 2018 sur les sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes**

### A.1.2 Mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques

Le périmètre du **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** englobe et s'étend autour des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes », sur une surface totale de **4305,6 ha**. Il s'étend sur **13 communes en Lot-et-Garonne** (les 2 communes concernées par les sites Natura 2000 dans le Lot (région Occitanie) ne sont pas incluses à ce PAEC). La Surface Agricole Utile (SAU) représente environ 30% de la surface du territoire du PAEC, soit 1513,64 ha (Source : RPG, 2015).

Le choix des mesures ouvertes à la souscription s'est fait en 2015 selon les éléments diagnostiqués sur le périmètre du PAEC et avec la consultation des agriculteurs (cf. Bilan d'animation 2015). La liste des mesures proposées a été mise à jour en 2016 et 2017, selon les retours d'expérience du terrain et les évolutions du cadre national. Depuis 2018, le nombre de MAEC proposées par territoire est limité à 5. Ainsi, la liste des mesures a été réduite afin de ne conserver que les mesures les plus adaptées au territoire.

**Tableau 3 : Mise en œuvre des MAEC – synthèse de l'animation 2018**

<b>Prise de contact avec les exploitants agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour la campagne 2018, un courrier d'information a été envoyé début avril 2018 aux exploitants agricoles concernés par le périmètre du PAEC (cf. Annexe 1). Ce courrier n'a pas été renouvelé en 2019. En effet, les courriers des années précédentes et l'effet de bouche à oreille sur le territoire ont permis d'assurer le relai de l'information. Les exploitants agricoles ont ainsi pris contact directement avec le CEN Aquitaine, opérateur du PAEC.</li> <li>○ La réunion d'information publique du 6 décembre 2018 à Dausse, organisée en partenariat avec la SEPANLOG, (cf. §A.1.1 - Mise en œuvre des contrats et chartes), a également permis de rappeler les MAEC disponibles sur le territoire.</li> <li>○ Des échanges téléphoniques ou par courriels ont eu lieu avec une vingtaine d'agriculteurs, dont 7 nouveaux contacts : demande d'informations complémentaires et/ou prise de rdv.</li> </ul>
<b>Rédaction du PAEC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Depuis 2018, le calendrier relatif à la mise en place des PAEC a été avancé : ainsi, le dossier de candidature en réponse à l'appel à projet pour un PAEC 2018 avait été déposé début décembre 2017, lors de la précédente phase d'animation. De la même manière, le dossier de candidature 2019 a été déposé fin novembre 2018 et validé lors de la CRAEC de janvier 2019. Les mesures proposées restent identiques à celles de 2018 (cf. Tableau en Annexe 2).</li> <li>○ Depuis l'été 2018, un travail important a été réalisé pour la correction des notices spécifiques (cahiers de charges) des MAEC engagées depuis 2016 afin qu'elles soient validées par l'Autorité de gestion (Région Nouvelle-Aquitaine) et transmises aux exploitants engagés.</li> </ul>

---

### **Animation du PAEC**

- Des **rencontres individuelles** ont eues lieux avec 5 agriculteurs intéressés pour la contractualisation de MAEC en 2018, et 3 agriculteurs intéressés par des MAEC en 2019 (campagne 2019 toujours en cours à l'heure de la rédaction de ce bilan). Des discussions autour des mesures ont été menées avec l'appui des fiches MAEC unitaire et la cartographie des parcelles concernées préparées par l'animateur. Une **visite de terrain** a ensuite été réalisée sur l'ensemble des parcelles pouvant faire potentiellement l'objet d'une MAEC. Des **MAEC adaptées** au contexte de chaque exploitation ont été proposées aux agriculteurs selon les enjeux visés et les pratiques agricoles à améliorer.
- **Trois diagnostics agro-environnementaux** ont été réalisés en 2018 par l'animateur. Le Tableau 4 et la Figure 2 ci-après synthétisent les MAEC souscrites lors du premier semestre d'animation 2018 (3 MAEC engagées par 3 exploitants dont 1 nouveau sur 19,5 ha). L'annexe 3 en présente le détail. Trois diagnostics sont en cours de réalisation pour la campagne 2019. Leur bilan sera présenté dans le prochain rapport annuel (mars 2020).
- Une aide au **montage administratif du dossier PAC** a été apportée aux agriculteurs par l'animateur.

---

### **Suivi de l'instruction des dossiers**

- Les dossiers de souscription aux MAEC (diagnostics établis par l'animateur associés à la proposition de mesures) ont été transmis aux services instructeurs par l'animateur.
- Des contacts réguliers ont été menés avec les institutions impliquées afin de suivre l'instruction des dossiers MAEC et une restitution a été effectuée aux contractants. Ces échanges avec les services instructeurs concernent également les MAEC engagées depuis 2015, que ce soit pour l'instruction des dossiers ou pour l'état d'avancement des paiements de l'aide.

---

### **Aide à la mise en œuvre technique des actions**

- Le suivi de la mise en œuvre des MAEC a été réalisé dans un premier temps par contacts téléphoniques et mails : rappel des engagements et conseils, proposition d'un accompagnement technique sur le terrain.
- L'animateur s'est rendu sur chaque parcelle engagée en 2018 afin de vérifier la bonne mise en œuvre des MAEC et pouvoir conseiller les exploitants si nécessaire.
- L'animateur a également rencontré certains exploitants (engagements 2015, 2016, 2017) sur le terrain lorsque ceux-ci le souhaitent pour leur apporter assistance et conseils techniques pour la mise en œuvre des travaux de :
  - restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieu fortement embroussaillés ;
  - entretien des linéaires de haies.

---

### **Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins**

- Une mise à jour du budget prévisionnel des MAEC a été effectuée tout au long de la campagne PAC 2018 : les engagements réalisés en 2018 ont finalement été en deçà des attentes (environ 1/3 de l'objectif fixé), certains exploitants agricoles s'étant finalement rétractés, et d'autres ayant reporté leur engagement à 2019. Un nouveau budget prévisionnel a été proposé pour 2019 lors du dépôt de la candidature en réponse à l'appel à projet. La consommation financière de ce budget a été suivie régulièrement et les autorités de gestion et services instructeurs ont été avertis d'un probable dépassement de l'enveloppe réservataire attribuée au territoire pour 2019.

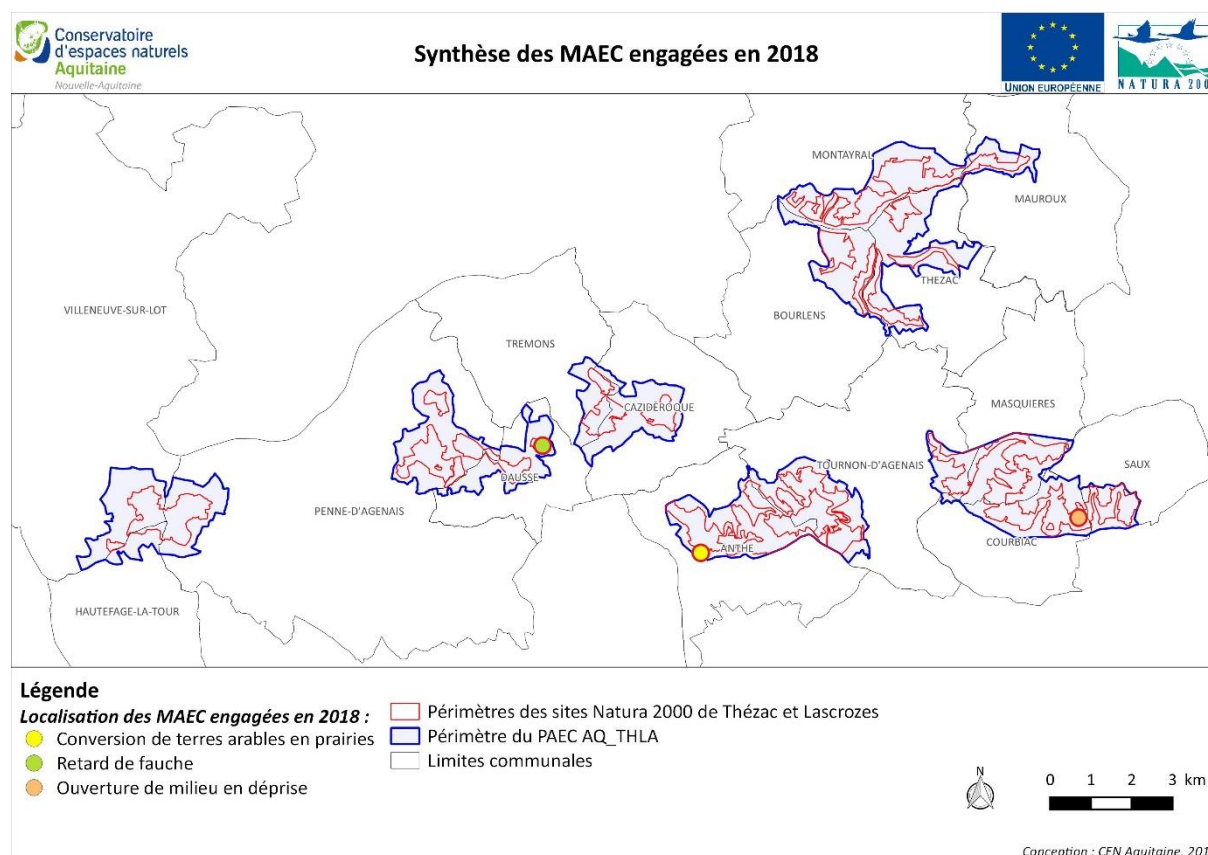


Le Tableau 4 et la Figure 2 ci-après présentent une synthèse des MAEC souscrites en 2018. Leur détail est présenté en annexe 3 (liste des MAEC, surfaces et budget associés).

La campagne de contractualisation 2019 étant toujours en cours, la synthèse des MAEC engagées en 2019 sera présentée dans le bilan annuel de la prochaine tranche d'animation.

**Tableau 4 : Synthèse des MAEC souscrites en 2018**

Code de la Mesure	Mesure	Nb d'engagements	Valeur engagée (ha)
<b>Retard de fauche - 8,24 ha</b>			
AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche de 20 jours (9 juin)	1	8,24
<b>Conversion - 6,28</b>			
AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables avec gestion par retard de fauche (20 jours)	1	6,28
<b>Restauration des milieux ouverts - 5,03 ha</b>			
AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	1	5,03
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>19,55</b>



**Figure 2 : Localisation générale des MAEC engagées en 2018 sur le PAEC de Thézac-Lascrozes (AQ\_THLA)**

## A.2 Mise en œuvre des mesures non contractuelles et autres actions

Tableau 5 : Mesures non contractuelles et autres actions : synthèse de l'animation 2018

<p><b>Identification des propriétaires, exploitants et ayants droit</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les fichiers de données « propriétaires » présent au sein du périmètre du site Natura 2000 et des données « agriculteurs » dont les parcelles SAU sont présentes au sein du périmètre du PAEC, ont été actualisés en début d'année d'animation.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le CEN Aquitaine tient à jour un <b>site internet</b> dédié aux sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes : <a href="http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/">http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/</a> Les mises à jour suivantes y ont été apportées en 2018 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en ligne du bilan d'animation 2017</li> <li>● Publication des « Dernières actualités »</li> </ul> </li> <li>○ <b>Lettre d'information</b> : La 4<sup>ème</sup> lettre d'information a été rédigée et mise en page en mars 2019 pour une parution en avril (Cf. Annexe 4)</li> <li>○ <b>Sortie nature</b> : Dimanche 27 mai 2018 : 9 personnes sont venues découvrir les richesses du site Natura 2000 des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » à Dausse. Les participants ont pu observer de nombreuses espèces d'orchidées au cours de cette balade et en apprendre un peu plus sur ces plantes si particulières, grâce notamment à l'intervention de Solange Esnault, présidente de la Société Française d'Orchidophilie d'Aquitaine.</li> </ul>
<p><b>Mesures non contractuelles :</b> Sensibilisation et communication à destination du grand public</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une <b>réunion publique</b> a été organisée le 6 décembre 2018 à Dausse, en partenariat avec la SEPANLOG (cf. §A.1 - Mise en œuvre de la contractualisation)</li> </ul>
<p><b>Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La structure animatrice n'a pas été sollicitée pour un avis technique sur les incidences potentielles d'une activité ou d'un projet sur les espèces et habitats des sites Natura 2000 en 2018.</li> <li>○ L'animateur a toutefois été consulté dans le cadre de l'organisation du Trail du Villeneuvois (septembre 2018), dont le parcours 24km a emprunté une entité du site de Lascrozes : des conseils sur le tracé du parcours et des recommandations pour la préservation des milieux ont été formulés auprès de l'organisateur. Ce dernier a déjà repris contact avec l'animateur pour l'organisation du Trail 2019.</li> </ul>

### Soutien à l'articulation Natura 2000 avec les autres politiques publiques

- L'animateur a régulièrement échangé avec la SEPANLOG, structure animatrice du site Natura 2000 du Boudouyssou, et porteuse du PAEC associé, afin d'assurer une cohérence entre les différents projets et de pouvoir apporter des informations justes aux agriculteurs rencontrés au cours de l'animation :
  - Organisation d'une réunion publique en partenariat
  - Participation à la réunion du Comité technique pour la révision du périmètre Natura 2000 ;
  - Échanges divers.
- En tant que structure animatrice du site Natura 2000, le CEN Aquitaine a formulé un avis sur le projet de PLUi du Grand Villeneuvois, dont le projet de classement EBC de certains espaces pouvait aller à l'encontre des objectifs de gestion du site de Lascrozes.
- Le CEN Aquitaine accompagne la commune de Penne-d'Agenais dans un projet de préservation des chauves-souris sur leur territoire, dont une partie se situe en périmètre Natura 2000.

En 2018, les missions d'amélioration des connaissances se sont concentrées sur :

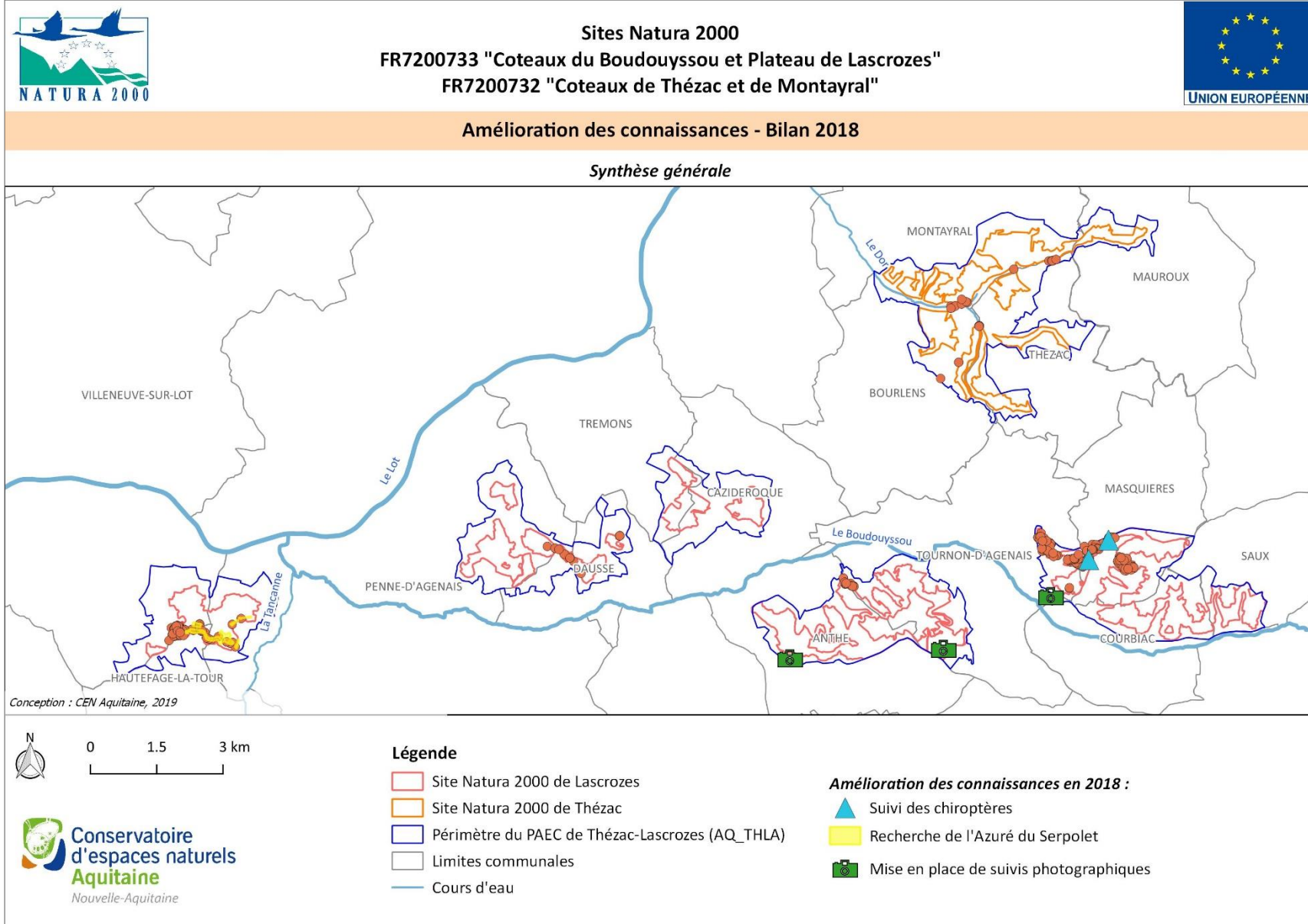
### Amélioration des connaissances et suivi scientifique

- La recherche de l'Azuré du Serpolet sur des secteurs favorables – les prospections ont démarré par le secteur ouest du site de Lascrozes (cf. Carte en Figure 4 page 7). Ils pourront se poursuivre en 2019.
- Le suivi des chiroptères présents dans les grottes du Cordonnier et de Cassebartas sur la commune de Masquières, identifiées dans le DOCOB du site de Lascrozes (cf.
- 
- Tableau 6 ci-dessous).
- De plus, les espèces de faune et de flore observées au cours des déplacements sur le site ont été relevées et saisies dans la base de données interne du CEN Aquitaine (données dites opportunistes). Ces données permettront d'alimenter la liste des espèces connues sur les sites Natura 2000.

Enfin, des suivis photographiques ont été mis en place sur certaines parcelles engagées ou à engager en MAEC afin de disposer d'éléments visuels simples à analyser pour évaluer l'effet de la mise en œuvre de ces mesures.

**Tableau 6 : Amélioration des connaissances : résultats des suivis des chiroptères**

Cavité	Espèce		Effectifs	
	Nom vernaculaire	Nom scientifique	28/03/2018 (transit)	17/01/2019 (hivernant)
Casse Bartas	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	1	3
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	6	-
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	7	6
Cordonnier	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	6	5
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2	-

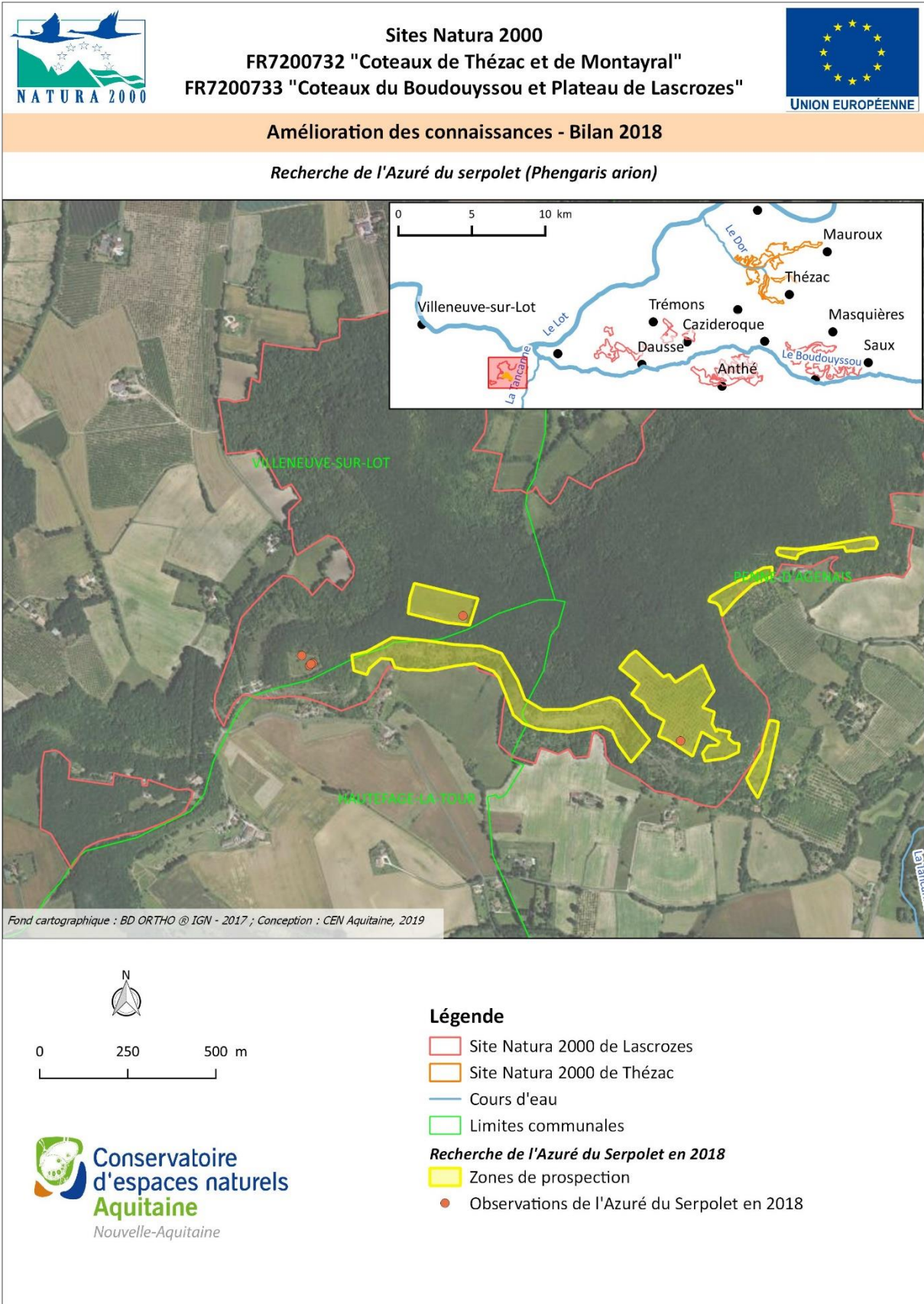


**Figure 3 : Localisation générale des missions d'amélioration des connaissances menées en 2018**

*Bilan d'animation 2018/2019*

*Sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »*





**Figure 4 : Amélioration des connaissances : Recherche de l'Azuré du Serpolet en 2018**



### A.3 Phase de synthèse, de bilan et mise à jour du DOCOB

*Tableau 7: Synthèse bilan et mise à jour du DOCOB - synthèse de l'animation 2018*

<b>Mise à jour des DOCOB</b>	Un travail de vérification du FSD a été entamé. Il sera évalué en 2019 la nécessité de le réactualiser ou non.
<b>Préparation et animation de comité de pilotage et de réunions publiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation et animation de la réunion publique du 6 décembre 2018 à Dausse (en partenariat avec la SEPANLOG).</li> <li>○ Organisation et animation de la réunion du Comité de Pilotage du 18 avril 2019 à Tournon-d'Agenais.</li> </ul>
<b>Suivi sous SIN2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prise en main du logiciel et vérification des données socles</li> <li>○ Renseignement des informations relatives aux données des DOCOBS (objectifs de gestion, mesures de gestion, etc.) → non finalisé, à poursuivre en tranche 2 d'animation.</li> </ul>
<b>Bilans et évaluation des mesures de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rédaction d'un bilan intermédiaire d'animation - septembre 2018.</li> <li>○ Rédaction du bilan d'animation de la tranche 1 d'animation (février 2018 – mars 2019) – mars 2019.</li> </ul>

### A.4 Bilan financier

Le tableau suivant reprend une synthèse des actions menées en 2018/2019 par le CEN Aquitaine.

Tableau 8 : Bilan des actions réalisées par le CEN Aquitaine du 01/02/2018 au 31/03/2019

Nature de la tâche	Unité	Prix Unitaire HT*	Jours réalisés	Montant HT	Autre prestation	Montant total HT	
<b>1 - Mise en œuvre de la contractualisation</b>	Jours		32,50	16 300,00 €	- €	<b>17 550,00 €</b>	
1 Recensement des signataires	Jours	500	10,00	5 000,00 €		6 250,00 €	
2 Assistance technique et administrative	Jours	500	20,00	10 000,00 €		10 000,00 €	
3 Suivi - synthèse	Jours	500	1,50	750,00 €		1 300,00 €	
	Jours	550	1,00	550,00 €			
<b>2 - Mise en œuvre des actions non contractuelles (dont communication et devis éventuellement)</b>	Jours	500	3,50	1 750,00 €	202,00 €	<b>1 702,00 €</b>	
<b>3 - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences</b>	Jours	500	0,50	250,00 €	- €	<b>500,00 €</b>	
<b>4 - Soutien à l'articulation Natura 2000 avec les autres politiques publiques</b>	Jours	500	2,00	1 000,00 €	- €	<b>500,00 €</b>	
<b>5 - Amélioration des connaissances et suivi scientifique</b>	Jours	500	5,00	2 500,00 €	- €	<b>2 500,00 €</b>	
<b>6 - Mise à jour des DOCOB</b>	Jours	550	0,00	- €	- €	<b>275,00 €</b>	
<b>7 - Comité de pilotage - Groupe de travail - Réunion publique</b>	Jours	500	5,00	2 500,00 €	- €	<b>2 525,00 €</b>	
	Jours	550	1,00	550,00 €			
<b>8 - Suivi sous SIN2</b>	Jours	500	2,00	1 000,00 €	- €	<b>1 000,00 €</b>	
<b>9 - Bilan annuel - Rapport triennal</b>	Jours	500	3,00	1 500,00 €	- €	<b>1 000,00 €</b>	
				<b>Montant total en €HT</b>	27 350,00 €	202,00 €	27 552,00 €
				<b>TVA 20%</b>	5 470,00 €	40,40 €	5 510,40 €
				<b>Montant total en €TTC</b>	<b>32 820,00 €</b>	<b>242,40 €</b>	<b>33 062,40 €</b>

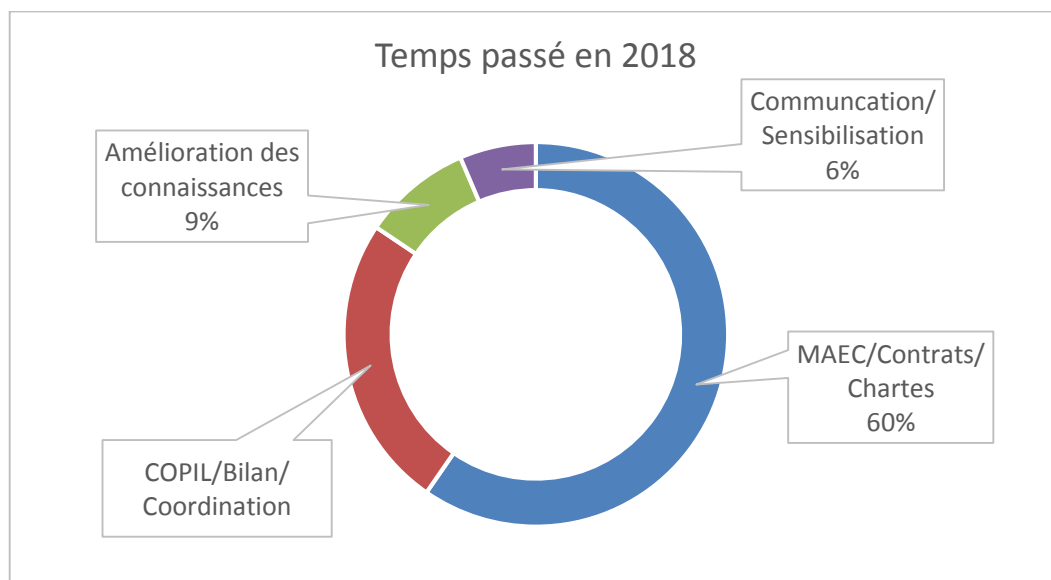
54,50

\* Calcul des coûts CEN Aquitaine sur la base d'un coût journalier de : 500 € HT pour un chargé d'études ou chargé de mission, 550 € HT pour un chargé de secteur ou projet

NB : A compter du mois de septembre 2011, le CEN Aquitaine est assujéti à la TVA au titre de l'article 261-7-b du CGI : "dépassement du seuil d'exonération (60 000€ cumulés de prestations)". Un taux de TVA de 20% est donc appliqué au montant facturé.

## A.5 Répartition du temps d'animation

Le graphique ci-dessous dresse le bilan du temps passé par mission d'animation sur la première tranche d'animation.



**Figure 5 : Répartition du temps d'animation par mission en 2018**

Comme prévu, la mise en œuvre de la contractualisation a constitué la majorité du temps d'animation. Ce temps a principalement été destiné à l'animation du PAEC pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales. Des propriétaires privés ont également été rencontrés afin de proposer d'éventuels contrats « ni-ni » mais aucun nouveau contrat n'a été engagé en 2018.

## B Perspectives pour la prochaine tranche d'animation 2019-2020

La prochaine tranche d'animation (tranche 2) se déroulera du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020. Elle poursuivra les actions entreprises en tranche 1. Les perspectives à prévoir sont notamment :

### Contrats et chartes Natura 2000

- Orienter l'animation vers plus de contrats Natura 2000 et plus d'engagements dans la charte. Des propriétaires sont déjà identifiés pour leur proposer une rencontre pour définir les actions possibles sur leurs terrains.
- Renouveler les chartes qui sont arrivées à échéance (deux chartes engagées en 2013 et 2014, respectivement à terme en 2018 et 2019).
- Accompagnement technique et suivi administratif de la mise en œuvre des contrats Natura 2000 en cours.

### Poursuivre la mise en œuvre des MAEC

- Accompagnement technique et suivi administratif de la mise en œuvre des MAEC souscrites depuis 2015
- Accompagnement des agriculteurs dans la contractualisation de MAEC en 2019
- Renouvellement du PAEC (réponse à l'appel à projet deuxième trimestre 2019) et début de l'animation du PAEC pour la mise en œuvre de MAEC en 2020 (dernier trimestre 2019 et premier trimestre 2020).

### Suivis scientifiques / inventaires

- Préciser l'enjeu « chiroptères » :
  - Réaliser/poursuivre les suivis sur les grottes des cordonniers et de Casse Bartas
  - Évaluer les autres zones d'enjeu potentiel pour ce groupe
- Évaluer les mesures par des suivis sur les parcelles engagées dans des MAEC et sur les parcelles restaurées via un contrat Natura 2000 :
  - Mise en place de suivis floristiques ou faunistiques
  - Poursuite des suivis photographiques
- Poursuivre la recherche de zones favorables à l'Azuré du serpolet (et autres espèces d'intérêt communautaire) pour la proposition de contrats Natura 2000.

### Information et sensibilisation

- Organisation et animation d'une sortie nature à destination du grand public (nuit de la chauve-souris en août 2019)
- Information, communication et sensibilisation des propriétaires et usagers du site Natura 2000 : Pour cette deuxième tranche d'animation, il est prévu la conception et l'impression d'un poster sur les sites Natura 2000 des coteaux (distribution lors des animations, stands, aux collectivités du territoire, etc.)
- Modernisation et animation du site internet

### Accompagnement et animation territoriale

- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
- Accompagnement des acteurs du territoire dans leurs éventuels projets en faveur de la biodiversité

- Echanges techniques avec les autres opérateurs locaux (SEPANLOG, structure animatrice du site Natura 2000 voisin du Boudouyssou, CPIE Pays-de-Serres / Vallée du Lot, structure gestionnaire du Vallon de la Vergnote, SMAVLOT, ONCFS, etc.)

**Synthèse et bilan :**

- Bilan annuel d'animation

*Le prochain comité de pilotage aura lieu lors de la troisième phase d'animation, sauf besoin spécifique identifié au cours de l'année, pouvant justifier la nécessité de réunir le comité de pilotage (ajout/modification d'une fiche action, modification du périmètre, etc.).*



## Annexes

Annexe 1 : Courrier 2018 d'information à destination des agriculteurs (MAEC)

Annexe 2 : Liste des MAEC disponibles en 2018 et 2019 – PAEC AQ\_THLA

Annexe 3 : MAEC souscrites en 2018 et carte de localisation

Annexe 4 : Lettre d'information n°4

**Annexe 1 : Courrier d'information à destination des agriculteurs (MAEC)**

**Antenne Lot-et-Garonne**

ZAE de la Confluence  
Chemin du Rieulet  
47160 DAMAZAN

**Julie GOBLOT, Chargée de mission**

**05 53 64 00 51**

**j.goblot@cen-aquitaine.fr**

**Sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes :**  
**FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral »**  
**FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »**

A Damazan, le 4 avril 2018

**Objet : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – Campagne 2018**  
**Sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes**

Madame, Monsieur,

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) proposent un accompagnement financier aux exploitants agricoles qui souhaitent s'engager dans le développement de pratiques agricoles combinant performance économique et performance environnementale ou le maintien de telles pratiques, afin de préserver les enjeux environnementaux du territoire.

Afin que le territoire puisse bénéficier de ces mesures, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a été construit et déposé en 2015 par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine), en tant qu'animateur des deux sites Natura 2000 des Coteaux de Thézac<sup>1</sup> et de Lascrozes<sup>2</sup>. Ainsi, 14 exploitants agricoles se sont déjà engagés dans des MAEC sur ce territoire entre 2015 et 2017. Dans le but de poursuivre ce travail, **le PAEC est reconduit en 2018, afin de permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de s'engager dans une MAEC lors de la campagne PAC 2018.**

Vous êtes destinataires de ce courrier car au moins une de vos parcelles en exploitation est située sur le territoire de ce PAEC, ou à sa proximité immédiate. Pour savoir sur quelles parcelles vous pouvez bénéficier de MAEC, je vous invite à **consulter le périmètre éligible sur le site internet** dédié aux sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, onglet Téléchargements : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>, ou à **nous contacter directement**. Vous trouverez également sur ce site internet les cahiers des charges des MAEC qui détaillent les engagements à respecter et les conditions d'éligibilité pour chaque mesure proposée sur ce territoire.

**Vous trouverez joint à ce courrier la liste des mesures ouvertes en 2018 sur le territoire et les montants qui y sont associés, indiqués en euros, par hectare et par an. L'engagement dans une MAEC se fait pour une durée de 5 ans.**

<sup>1</sup> Coteaux de Thézac et de Montayral – site n°FR7200732

<sup>2</sup> Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes – site n°FR7200733



Je me tiens à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin ou pour échanger avec vous sur les éventuelles mesures qui pourraient vous intéresser.

Bien cordialement,

Julie GOBLOT  
Chargée de mission – Animatrice Natura 2000  
Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine

---

Pour votre information, je tiens également à porter à votre connaissance un autre projet de PAEC à proximité :

- Le PAEC du Boudouyssou, porté par la SEPANLOG, structure animatrice du site Natura 2000 du Boudouyssou :  
Contact : Elsa MAGOGA- Chargée de mission Natura 2000  
SEPANLOG  
Tél : 05 53 88 02 57 / 06 44 91 10 16  
Mail : [natura2000.sepanlog@gmail.com](mailto:natura2000.sepanlog@gmail.com)

*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*



## Liste des mesures disponibles en 2018 sur le territoire du PAEC de Thézac et de Lascrozes

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant (€/ha/an)	Financement*
<b>Restauration et maintien des milieux ouverts</b>				
<b>Milieux ouverts et moyennement embroussaillés</b>				
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS03	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	57,25 €	25 % Etat – 75 % FEADER
<b>Milieux fortement embroussaillés</b>				
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	247,56 €	25 % Etat – 75 % FEADER
<b>Gestion extensive des prairies par fauche tardive</b>				
Prairies permanentes ou temporaires	AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	120,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	222,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
<b>Conversion de terres arables en prairies</b>				
Grandes cultures	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables en prairies avec gestion par retard de fauche (20 jours)	424,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER

\* FEADER = Fonds européen agricole pour le développement rural

Ces mesures sont ouvertes sur l'ensemble du territoire du PAEC et en région Nouvelle-Aquitaine uniquement. Seules les surfaces agricoles sont éligibles.

### Comment s'engager dans une MAEC ?

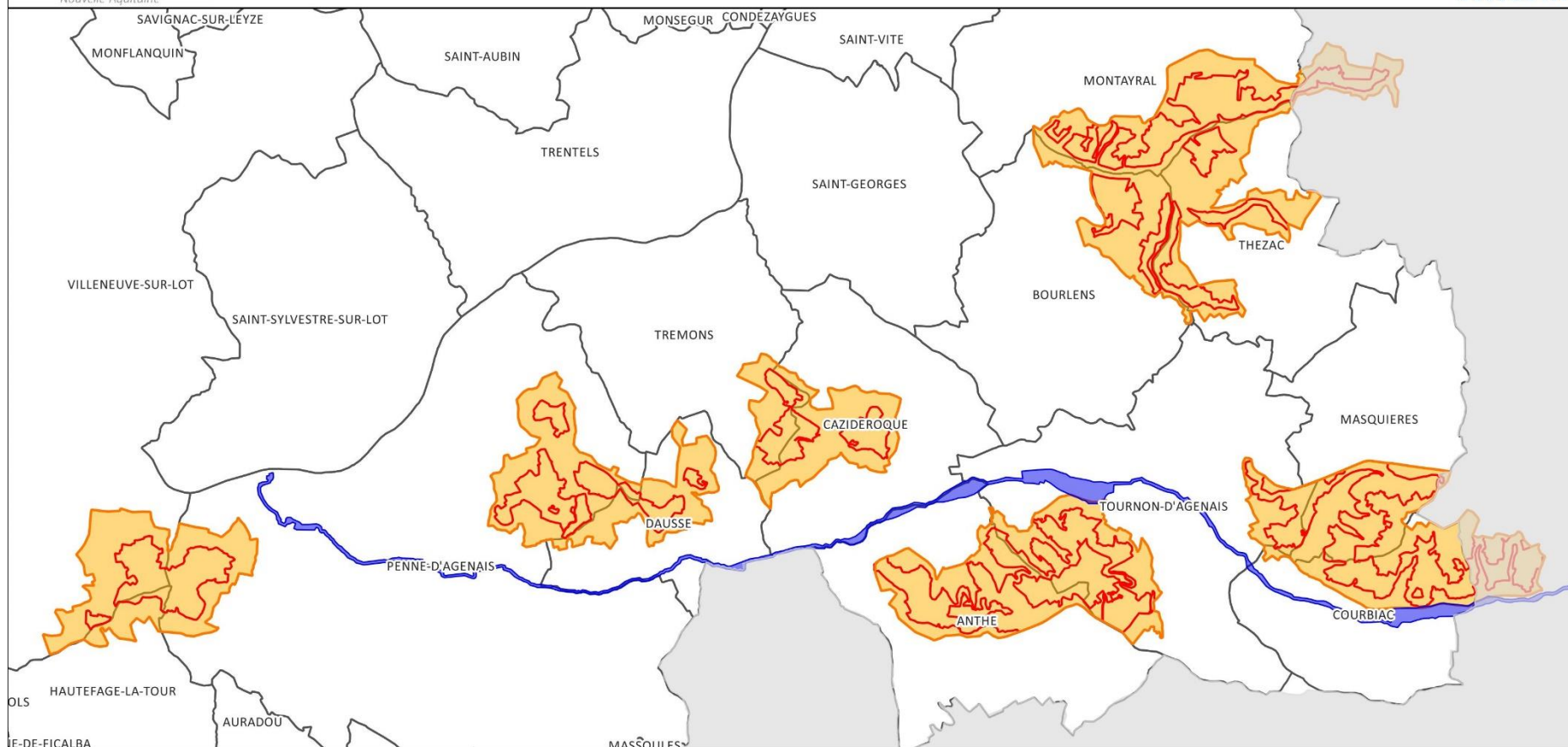
**La contractualisation d'une MAEC se fait avec l'animateur du PAEC** qui réalise un diagnostic des parcelles à engager (document fourni aux services instructeurs) et à travers la déclaration PAC faite par l'exploitant agricole.

Si vous souhaitez vous engager dans une MAEC en 2018 sur le territoire du PAEC des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, ou simplement obtenir plus d'information, vous pouvez contacter votre animatrice Natura 2000 :

**Julie GOBLOT**  
 Chargée de mission au CEN Aquitaine, Antenne Lot-et-Garonne  
[j.goblot@cen-aquitaine.fr](mailto:j.goblot@cen-aquitaine.fr)  
 05 53 64 00 51



*Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine*






### Légende



#### PAEC AQ\_THLA

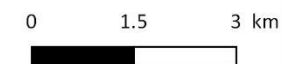
-  Périmètre du PAEC de Thézac et Lascrozes
-  Sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes : zone prioritaire pour la mise en oeuvre des MAEC

#### Autre PAEC sur le territoire :

-  Site Natura 2000 : Le Boudoussou (SEPANLOG)

#### Limites administratives

-  Limites communales (47)
-  Hors région Nouvelle-Aquitaine





## Annexe 2 : Liste des MAEC disponibles en 2018 et 2019 – PAEC AQ THLA

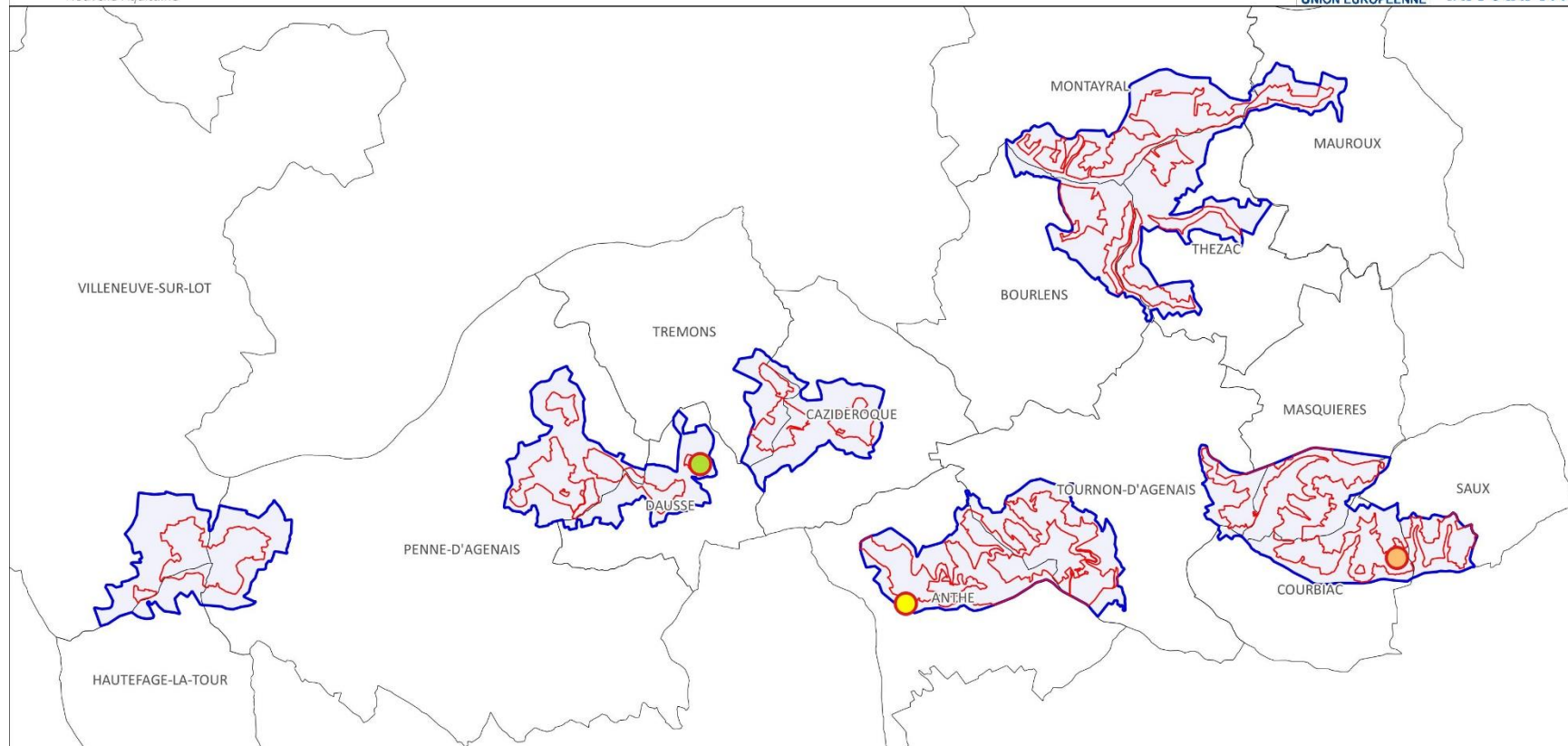
Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement*
<b>Restauration et maintien des milieux ouverts</b>				
<b>Milieux ouverts et moyennement embroussaillés</b>				
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS03	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	57,25 €	25 % Etat – 75 % FEADER
<b>Milieux fortement embroussaillés</b>				
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	247,56 €	25 % Etat – 75 % FEADER
<b>Gestion extensive des prairies par fauche tardive</b>				
Prairies permanentes ou temporaires	AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	120,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	222,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
<b>Conversion de terres arables en prairies</b>				
Grandes cultures	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables en prairies avec gestion par retard de fauche (20 jours)	424,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER

### **Annexe 3 : MAEC souscrites en 2018 et carte de localisation**

#### **Liste des MAEC souscrites en 2017, surfaces et budget associé**




Commune	Exploitant *	Code de la Mesure	Nom de la Mesure	Montant annuel unitaire	Valeur engagée (ha)	Montant annuel	Montants sur 5 ans	TOTAL Budget 2018
Anthé	1	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables en prairies avec gestion par retard de fauche (20 jours)	424,86	6,28	2 668,12	13340,60	24 546,18 €
Courbiac	2	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés - Entretien par gestion mécanique/manuelle	247,56	5,03	1 245,23	6226,13	
Dausse	3	AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	120,86	8,24	995,89	4979,43	




\* Les exploitants agricoles ne sont pas identifiés pour des raisons de confidentialité.



### Légende

#### Localisation des MAEC engagées en 2018 :

-  Conversion de terres arables en prairies
-  Retard de fauche
-  Ouverture de milieu en déprise

-  Périmètres des sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes
-  Périmètre du PAEC AQ\_THLA
-  Limites communales



0 1 2 3 km



Conception : CEN Aquitaine, 2019

#### **Annexe 4 : Lettre d'information n°4**

La lettre d'information est disponible au téléchargement sur le site internet :

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>





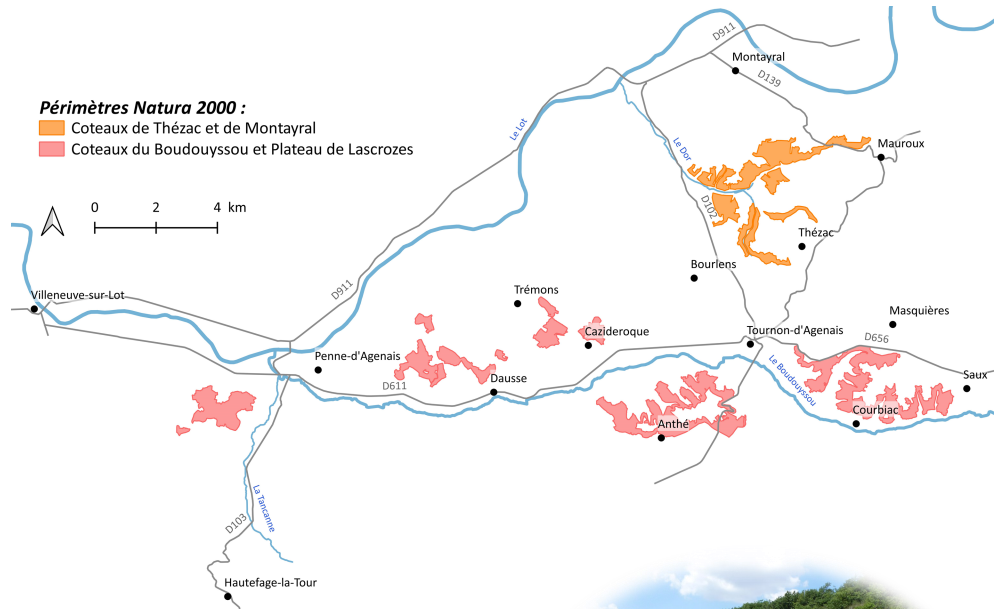
# Sites Natura 2000

FR7200732 — « Coteaux de Thézac et de Montayral »

FR7200733 — « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

Lettre d'information n°4 — Avril 2019

Depuis le mois de février 2018, un nouveau cycle d'animation de 3 ans a démarré. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine a de nouveau été désigné par la DDT du Lot-et-Garonne pour poursuivre l'animation conjointe de ces sites Natura 2000 sur le territoire. Nous espérons que ce nouveau cycle d'animation verra fleurir contrats et chartes mais aussi que vous viendrez nombreux à nos sorties nature annuelles ! En attendant la prochaine sortie, nous vous proposons d'en apprendre un peu plus sur les orchidées sauvages, ces plantes emblématiques de nos coteaux...



Coteau sec à HautePAGE-la-Tour



Azure du serpolet

Sommaire	
Page 2	Actualités des sites
Page 3	Zoom sur les orchidées
Page 4	L'étude d'incidence Natura 2000
	Contactez-nous !



Vue depuis les coteaux — Penne-d'Agenais



## Les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

### Instruction des MAEC : Bonne nouvelle !

Les retards accumulés depuis 2015 sont en phase d'être totalement résorbés ! La DDT du Lot-et-Garonne a d'ores-et-déjà entamé l'inspection des dossiers 2018. Ainsi, la nouvelle campagne à venir 2019 ne devrait pas connaître de retard.

## Contrats ni-agricoles ni-forestiers

Les Contrats dits « ni-ni » (ni-agricoles, ni forestiers) sont destinés aux propriétaires privés qui souhaitent mettre en œuvre des opérations de gestion ou de restauration des milieux naturels sur des terrains hors surface agricole. N'hésitez pas à contacter votre animateur si vous souhaitez plus d'informations sur cet outil et évaluer les possibilités d'application sur vos milieux naturels situés en périmètre Natura 2000 !

## Comité de pilotage

Les membres du comité de pilotage des sites Natura 2000 se sont réunis



le 18 avril 2019, à la mairie de Tournon-d'Agenais. À cette occasion, Sandrine Laquèbe, de la DDT du Lot-et-Garonne et Julie Goblot du CEN Aquitaine ont rappelé les principes du dispositif Natura 2000 et présenté le bilan des actions menées en 2018. Le compte-rendu de la réunion sera disponible sur le site internet :

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>



## Brève naturaliste

En décembre 2018, une publication de Bruno Lambert dans la revue naturaliste *Oreina*, a révélé la présence d'une nouvelle espèce dans le Lot-et-Garonne : la Zygène cendrée (*Zygaena rhadamanthus*). Ce papillon, protégé en France, a été observé en 2013 sur un coteau à Montayral. Des prospections complémentaires auront lieu au printemps 2019 afin de confirmer sa présence sur le secteur.

Lambert (Bruno), 2018. *Zygaena rhadamanthus* (Esper, 1789) dans le Lot-et-Garonne (Lepidoptera, Zygaenidae). *Oreina*, 44 : 33.



Couple de Zygènes cendrées, Lot - 2014 © B. Lambert

## Retour en images sur la sortie nature 2018

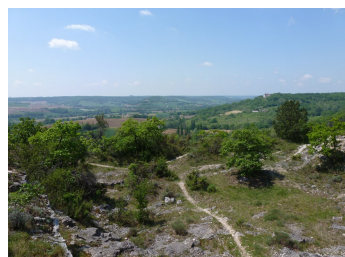


### Balade sur les coteaux à Dausse

Dimanche 27 mai 2018 après-midi, 6 personnes sont venues découvrir les richesses du site Natura 2000 des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » à Dausse. Les participants ont pu observer de nombreuses espèces d'orchidées au cours de cette balade et en apprendre un peu plus sur ces plantes si particulières, grâce notamment à l'intervention de Solange Esnault, présidente de la Société Française d'Orchidophilie d'Aquitaine.



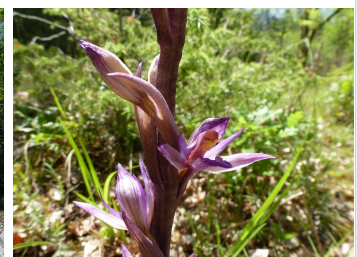
Présentation des orchidées par Solange Esnault (SFO Aquitaine)



Vue sur la vallée depuis les coteaux



Pelouses sèches et zones rocailleuses



Limodore à feuilles avortées

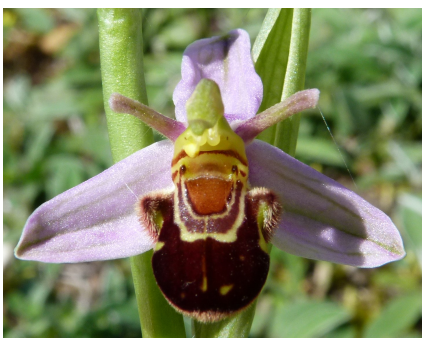




La famille des Orchidées (*Orchidaceae*) regroupe un grand nombre d'espèces très souvent remarquables par la diversité de leurs formes et de leurs couleurs. Au niveau mondial, on dénombre entre 20 000 et 30 000 espèces, appartenant à 900 genres différents ! En France, on peut retrouver 170 de ces taxons, dont près de 50 espèces sont présentes en Lot-et-Garonne.

### Comment les reconnaître ?

La fleur d'orchidée, caractéristique, est composée de 3 sépales (situés à l'extérieur de la fleur) et de 3 pétales (situés à l'intérieur). Le pétale inférieur est toujours différencié des deux autres par sa taille, sa forme, sa couleur, ou même les trois à la fois - il porte aussi un autre nom : le labelle. Selon les espèces, ses couleurs et sa forme sont très variables : allongé et entier, trilobé (découpé en 3 parties appelées « lobes »), d'aspect velouté, torsadé... Vous l'aurez compris, la diversité fait partie des caractéristiques de cette famille de plantes ! Les trois sépales et les deux pétales latéraux sont parfois dressés (ou étalés), parfois ramenés vers l'avant, et d'autres fois complètement rapprochés en forme de casque protégeant alors le labelle. Le nombre de fleurs par hampe florale est encore une fois très variable selon les espèces, de très nombreuses et petites comme pour l'Orchis pyramidale, à seulement quelques fleurs de taille plus importante et labelle très différencié pour les Ophrys.



*Ophrys abeille à G. et Ophrys mouche à D. : 3 sépales larges, rosés ou verts, 2 pétales latéraux étroits et dressés (les « antennes ») et un labelle fortement différencié qui imite l'insecte pollinisateur de la fleur !*

*Orchis pourpre : 3 sépales et 2 pétales latéraux ramenés en casque au dessus du labelle trilobé.*

### Quelques orchidées observables sur les Coteaux, de Thézac jusqu'à Lascrozes :

#### Certaines très communes...



*Orchis pyramidal (à gauche) et Serapias en soc (à droite) : au mois de mai, on les retrouve en nombre dans nos prairies, et même parfois sur les talus en bord de route !*

#### ... d'autres plus rares...



*Céphalanthère rouge (à gauche) et Ophrys jaune (à droite), rares et protégées en Lot-et-Garonne.*

#### ... d'autres si particulières.



*Limodore à feuilles avortées : cette orchidée puise ses nutriments sur les racines des arbres ! Elle n'a donc pas besoin de chlorophylle pour fabriquer ses nutriments : pas de couleur verte, et des feuilles réduites à des écailles.*

**Une orchidée dans mon jardin :** Quelques conseils : retarder la tonte, ne pas cueillir les fleurs (organes de reproduction), ne pas déterrer/transplanter (cela ne marche pas à tous les coups), marquer l'emplacement avec un piquet, et les contourner lors de la tonte ! Si toute la surface du jardin est couverte, vous pouvez aussi délimiter des zones de retard de tontes, que vous laisserez pousser et ne viendrez faucher qu'après la floraison et fructification de vos belles orchidées.

# L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000



L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'un projet avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 sur lesquels (ou à proximité desquels) se situe le projet. Plus précisément, il faut **déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000**. Si tel est le cas, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf cas d'intérêt public majeur et sous certaines conditions).

Cette évaluation des incidences Natura 2000 relève de la responsabilité du porteur de projet, qui doit alors déposer un dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires de son département (DDT47). Selon la nature du projet et son incidence supposée, une procédure d'évaluation des incidences dite « simplifiée » peut être suffisante. Toutefois, si cette évaluation simplifiée montre que le projet est susceptible d'avoir une incidence significative, l'évaluation doit se poursuivre et un dossier plus poussé doit être réalisé.

Les projets soumis à évaluation d'incidences sont variés : travaux, aménagements, constructions soumis à permis d'aménager ou de construire, création d'un parc éolien, fouilles archéologiques terrestres, retournement de prairies permanentes, création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste, manifestation sportive de grande ampleur, ...

Pour savoir si votre projet est soumis à une évaluation d'incidences Natura 2000 (simplifiée ou non), rapprochez-vous de votre DDT et de votre animateur Natura 2000, qui pourront vous accompagner dans cette démarche.



Pour en savoir plus, site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r1085.html>

## CONTACTEZ-NOUS !

**Vous souhaitez vous investir dans la démarche, ou simplement obtenir des informations ?**

Contactez votre animateur Natura 2000 :

**CEN Aquitaine – Antenne Lot-et-Garonne**

ZAE de la Confluence, Chemin du Rieulet

47160 Damazan

05 53 64 00 51

[antenne47@cen-aquitaine.fr](mailto:antenne47@cen-aquitaine.fr)



Ou contactez la DDT du Lot-et-Garonne :

**DDT 47**

Sandrine LAQUEBE – Chargée de mission Natura 2000

05 53 69 34 62

[sandrine.laquebe@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:sandrine.laquebe@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Et pour plus d'information, pensez à consulter le site internet !**

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>







## **Antenne Lot-et-Garonne**

ZAE de la Confluence  
Chemin du Rieulet  
47160 DAMAZAN  
Tél. 05 53 64 00 51  
[antenne47@cen-aquitaine.fr](mailto:antenne47@cen-aquitaine.fr)



[www.cen-aquitaine.org](http://www.cen-aquitaine.org)